

# BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs

## DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUE-POSTAUX  
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 3 FEVRIER

### LA SITUATION

#### LES ENGRAIS

Notre dernier bulletin a publié les prix des engrais qui seront valables jusqu'au 30 avril prochain, à l'exception des engrais azotés pour lesquels nous n'avons d'engagement que pour des quantités limitées.

Les demandes de nitrate de soude ont absorbé les cent tonnes que nous avions retenues et nous avons dû passer un nouveau contrat, mais comme les prix ont monté sensiblement du fait surtout de l'élévation de prix de la livre anglaise qui est la monnaie au moyen de laquelle sont payés les cargaisons de nitrate de soude du Chili, nous nous trouvons devant une hausse notable du produit et nous cotons à partir de ce jour le nitrate

broyé, sacs réglés à 100 kilos.....	99.50
non broyé, sacs réglés à 100 kilos...	98.50
non broyé, sacs d'origine à tous poids .....	97.50

Sous nos conditions énumérées au précédent bulletin.

Pour l'instant nous ne changeons rien aux prix des autres engrais azotés, sulfate d'ammoniaque, cyanamide granulée et nitrate de chaux, les quantités retenues n'étant pas encore totalement épuisées, mais nous ne pouvons garantir qu'il en soit de même jusqu'au prochain bulletin.

Les quantités de nitrate de soude attendues dans les ports de France sont assez minimes, et si la demande s'accroît, ce qui peut arriver avec la fermeté des prix du blé, il est possible que les stocks soient insuffisants pour suffire à contenter les besoins. Les producteurs paraissent augmenter les expéditions du Chili; mais même par vapeurs les envois pourront n'arriver que bien tard. Il peut donc sembler prudent de s'assurer dès maintenant contre cette éventualité fâcheuse.

#### SULFATE DE CUIVRE

159 fr. les 100 kilos.

#### Comité Départemental de Retour à la Terre

La rapidité avec laquelle l'Administration a fait procéder aux opérations des élections dans toute la France n'a pas permis en général, aux associations agricoles de convoquer à temps leurs adhérents pour élaborer des listes de présentation de candidats.

A la suite d'une réunion des présidents du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, du Groupe Nantais des

Caisses Rurales, de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, une liste a été dressée, présentant comme candidats pour notre département, des notabilités agricoles, et nous avons la satisfaction de constater qu'elle a réuni la presque unanimité des votants, c'est-à-dire 263 à 269 voix sur 283 votants.

#### COMITE DEPARTEMENTAL

##### DE RETOUR A LA TERRE

Election de dix membres du Comité par les Associations agricoles

MM. Baranger Pierre, vice-président du Groupe Nantais des Caisses Rurales; Bory Jean, président du Syndicat Agricole de Saint-Mars-la-Jaille; de Camiran Joseph, vice-président du Comice agricole de Vertou, secrétaire général du Syndicat Central des Agriculteurs; Dutertre de la Coudre, président du Comice agricole de Machecoul; de Fonmartin, président de la Caisse Rurale du Loroux-Bottereau; Le Cour Grandmaison, président du Comice agricole de Savenay, conseiller général; Péquin Léon, président du Comice agricole de Clisson et du Syndicat d'élevage de la race Maine-Anjou, conseiller général; Pichelin Paul fils, secrétaire général du Syndicat agricole de la presqu'île Guérandaise; Tardiveau, président du Comice agricole de Nort-sur-Erdre, conseiller général; Vinet, président du Syndicat des jardiniers-maraîchers de Nantes.

D'un autre côté, M. le Préfet a désigné, pour les 10 autres sièges :

MM. Delahaie, président; de Landemont, L. Lefevre, J. Mabilais, Ch. Roy, membres de l'Office agricole départemental.

Létourneau, Sourdille, Masson, Schlessinger, Emerand Bardoul.

#### Office Agricole Départemental de la Loire-Inférieure

Liste des propriétaires de taureaux de race Nantaise auxquels l'Office Agricole Départemental a accordé des primes de conservation en 1922, et âge des animaux :

MM. Martin, à la Portaiserie, Couëron (26 mois).  
Breteché, à la Rue-Froide, Couëron (15 mois).  
Violin Emile, à Sainte-Marie, Campbon (15 mois).  
Rivière Jean, à Coislin, Campbon (18 mois).  
Levraud Louis, au Guy, Herbignac (27 mois).  
De Montaigu (comte H. de), à Missillac (20 mois).  
Chevalier Henri, à Casso, Pontchâteau (15 mois).  
Fauquereau François, la Ferme-Ecole, Saint-Gildas-des-Bois (24 mois).

Ramet Pierre, à Beaubois, Drefféac (24 mois).

Millet Jean, à Guignet, Guenrouët (15 mois).

Feildel Ernest, à Notre-Dame-de-Grâce, Guenrouët (15 mois).

Veuve Hubert, à Belle-Fontaine, Guenrouët (15 mois).

Violain Jean, à la Croix-de-Fer, Guenrouët (15 mois).

Deruet Julien, à Doigté, Guenrouët (15 mois).

Maisonneuve Louis, au Plessis, Missillac (15 mois).

Gautier Félix, à Port-d'Or, en Avesac (27 mois).

de Barmon, à la Touche, Fégréac (27 mois).

Tripon Pierre, à la Margouret, en Plessé (15 mois).

Houquet Pierre, la Bertinerie, en Pierrie (15 mois).

Cogrel Ferdinand, la Cour de Bréhin, Conquereuil (15 mois).

Lefevre Jean, les Mortiers, Conquereuil (15 mois).

Leroux Julien, à Vieilleville (15 mois).

Vicet Joseph, à Derval (3 ans).

Martin Auguste, à Camardin, Derval (24 mois).

Briand Pierre, à Guinret, Derval (28 mois).

Vicet François, à Cadoret, Derval (15 mois).

Mouraud Pierre, la Cornière, Blain (2 ans).

Burban Auguste, le Breil, en Blain (2 ans).

Denis Auguste, la Pandais, en Blain (17 mois).

Leflour Jean, la Rabatelais, en Blain (18 mois).

Poulain Jean, la Cornière, Blain (15 mois).

Motreux Théophile, à Vilhouin, Bourvion (25 mois).

Lebot, à la Rimbertyère, Saint-Mars-du-Désert (18 mois).

Comte de Bouillé, château de Casson, à Casson (18 mois).

Rivron Jean, la Plissonnière, en Port-Saint-Père (2 ans).

Thomas Pierre, la Bretonnière, en Port-Saint-Père (18 mois).

Lusteau Jean, à Beaumanoir, Port-Saint-Père (18 mois).

Gillet, au Bois-Joly, Chauvé (15 mois).

Merlet Pierre, la Foresterie, Chauvé (15 mois).

Briand, à Sauzou, Saint-Hilaire-de-Chaléons (18 mois).

Amiaud, au Rocher, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (15 mois).

NOTA. — Il est recommandé aux éleveurs qui recherchent de jeunes animaux reproducteurs, de s'adresser aux propriétaires des taureaux primés par l'Office, ceux-ci, qui tiennent un carnet de saillies, sont à même d'indiquer les étables où naissent des animaux issus de père et mère qualifiés.

#### La Récolte des Vins en France et en Algérie en 1922

Le « Journal Officiel » du 30 décembre publie le relevé par département de la récolte des vins en 1922.

Nous avons déjà donné, dans notre avant dernier numéro les chiffres de notre département; ajoutons seulement qu'avec une quantité récoltée déclarée de 1.707.219 hectolitres, le stock au 30 septembre dernier n'était plus que de 13.805 hectolitres, laissant ainsi apparaître une consommation en franchise de 300.000 hectolitres, soit sensiblement la moitié de la quantité — 607.240 hectolitres — représentant la récolte de 1921 et le stock chez les producteurs à la date du 30 septembre 1921.

L'ensemble de la production française s'établit comme ci-dessous d'après les déclarations des récoltants.

En 1922.....	1.380.869 hectares
plus stock.....	69.250.839 hectol.
contre :	1.885.290 —

En 1921.....	1.306.506 hectares
plus stock.....	45.017.315 hectol.
contre :	4.029.673 —

quantités auxquelles il faut ajouter pour l'Algérie :

En 1922 : 7.497.463 hectol. stock compris

contre :

En 1921 : 5.207.039 hectol. stock compris

#### Action de l'acide sulfurique SUR LES HERBES

Notre regretté maître, M. Delacroix, expliquait ainsi les dégâts de l'acide sulfurique sur les plantes : « L'acide sulfurique possède une action déshydratante fort intense sur le protoplasma et tout le contenu cellulaire. Cette action, notablement plus puissante que pour l'acide sulfureux, est déjà suffisante, même à une dilution assez faible, pour détruire la structure physique et chimique du protoplasma. »

De plus, l'acide sulfurique décompose la majeure partie des sels dissous dans le protoplasma et dans le tissu cellulaire, ce qui concourt encore à détruire la structure moléculaire du protoplasma; l'acide sulfureux, au contraire, n'attaque guère que les carbonates. »

Nous pensons que la plus grande résistance des céréales aux solutions acides peut s'expliquer ainsi : les feuilles des céréales, dures, érigées, avec point végétatif au centre d'un fourreau, sont couvertes d'une mince couche cireuse de cutine qui les rend peu mouillables. Au contraire, les feuilles de renoncule, de moutarde, de ravenelle, de matricaires sont étalées, molles, assez faciles à mouiller, et l'œil de la plante est souvent bien apparent à la surface du sol.

En particulier, pour les ravenelles, les brûlures apparaissent dès le premier jour.

Les grandes feuilles peuvent persister quelque temps. Mais l'œil, avec tissu tendre, est réduit à l'état de masse molle et jaune; au bout de huit à dix jours, les feuilles se détachent par la base, réduites en bouillie.

Parmi les plantes facilement et entièrement détruites avec des solutions de 8 à 10 % en volume, signalons : la moutarde des champs, la renoncule des champs, la capselle, la drave, la ravenelle, les matricaires, le liseron, la renouée, les petits trèfles, la luzerne apiculée.

Certaines de ces plantes sont parfois extrêmement envahissantes au point de compromettre toute récolte de céréale, notamment les ravenelles, renoncules et matricaires. En 1913, la luzerne apiculée (*Medicago apiculata*), encore appelée « trèfle à vis », « faux-trifoulet », a pris un développement considérable dans les céréales du Sud-Ouest et du centre de la France.

D'autres mauvaises herbes sont plus résistantes, et le dosage en volume doit être porté à 12 et même 14 %, avec arrosage copieux. Dans ces conditions, on détruit le coquelicot, l'adonis, le bleuet, la bourrache, la nielle, les vesces et les gesses sauvages. L'action est du reste d'autant plus marquée et plus sûre que l'on opère sur des plantes plus jeunes, à la condition toutefois que la sortie des herbes soit à peu près terminée.

Les feuilles des chardons, étalées en rosettes, sont brûlées, et l'action corrosive atteint même un peu la tige souterraine. Dans ces conditions, au lieu de produire trois ou quatre rameaux, comme cela se présente après échardonnage, la mauvaise plante émet seulement, avec beaucoup de retard, une tige mince, qui, à la moisson, arrive à peine à mi-hauteur des tiges de céréales. Sans être absolu, l'effet utile sur les cirses est donc très appréciable. Il en est de même sur l'aiguille ou scandix et sur la grande oseille ou rumex.

Parmi les herbes qui résistent au traitement, il faut citer le muscari, l'ail et autres liliacées à bulbes, l'avoine à chapelet, le chiendent, l'agrostis rampant, traî-nasse ou péle, le vulpin des champs, ou queue de rat, l'ivraie et la folle avoine.

E. RABATÉ,

Insp. gén. de l'Agriculture.

## Action de l'acide sulfurique SUR LES CÉRÉALES

De nombreux observateurs ont reconnu que si le traitement à l'acide sulfurique brûle quelques feuilles extérieures des jeunes touffes de céréales et fait blanchir la pointe des autres feuilles, l'aspect du champ se modifie heureusement au bout de quinze ou vingt jours. Après le retard de végétation causé par l'acide, la céréale repart vigoureuse, forte, très verte. Les épis deviennent plus gros et plus longs. Les tiges sont rendues très résistantes à la verse.

Nous n'avons pas observé les perforations des feuilles signalées par M. Brandin; les surfaces touchées blanchissent et se ramollissent, puis se dessèchent lentement.

L'acide sulfurique n'a paru exercer aucun effet utile pour diminuer la rouille des tiges. L'addition d'un peu de sulfate de cuivre à la solution acide serait-elle avantageuse dans ce sens? C'est un point à étudier.

La maturité des céréales traitées à l'acide est retardée d'une huitaine de jours, et la paille s'allonge beaucoup dans la dernière quinzaine. Quand le traitement est effectué assez tôt, la récolte en paille n'est en rien modifiée, souvent, elle est de 20 à 30 o/o supérieure à celle des champs témoins. Au contraire, si les traitements sont tardifs, par exemple à fin mars pour les céréales d'hiver du Sud-Ouest, la récolte en paille est diminuée.

D'une façon constante, le rendement en grains est augmenté; les grains sont gros, bien nourris, sans mélange de mauvaises graines, ce qui augmente encore la valeur marchande de la récolte.

En résumé, les céréales d'automne : seigle, blé, avoine, peuvent, avec grand avantage, être nettoyées avec des solutions d'acide sulfurique à 8, 10 ou 12 o/o en volume.

E. RABATÉ,

Insp. gén. de l'Agriculture.

## Les accidents du travail agricole

La législation sur les accidents du travail étendue aux exploitations agricoles  
Les effets de la nouvelle loi  
Les précautions à prendre

Chaque fois que nous avons entretenu nos lecteurs de l'importante question des accidents du travail agricole nous leur avons signalé l'imminence du vote du projet de loi étendant la législation sur les accidents du travail aux exploitations agricoles. C'est aujourd'hui chose faite : la Chambre des députés a adopté sans modification, au début de la séance du 7 décembre et au milieu de l'indifférence des peu nombreux parlementaires arrivés à l'heure, le texte que lui avait renvoyé le Sénat. On se rappelle que ce projet, en discussion depuis plusieurs années, avait été renvoyé quatre ou cinq fois de la Chambre au Sénat, et du Sénat à la Chambre, sans que les deux Assemblées arrivent à se mettre d'accord sur un même texte.

Quelle sera la portée de la nouvelle loi? L'article premier nous le dit : « La législation concernant les responsabilités des accidents du travail est applicable aux ouvriers, aux employés et aux domestiques, autres que ceux exclusivement attachés à la personne, occupés dans les exploitations agricoles de quelque nature qu'elles soient, ainsi que dans les exploitations d'élevage, de dressage, d'entraînement, les haras, les entreprises de toute nature, les dépôts ou magasins de vente se rattachant à des syndicats ou exploitations agricoles lorsque l'exploitation agricole constitue le principal établissement. » Seuls les exploitants travaillant d'ordinaire seuls ou avec l'aide des membres de leur famille ne sont pas soumis à la loi, même s'ils emploient occasionnellement un ou plusieurs collaborateurs. Toutefois ces exploitants qui contracteraient une assurance auront la faculté d'adhérer à la législation sur les accidents du travail.

Dans les six mois de la promulgation de la loi doivent paraître des décrets qui en régleront l'exécution, et la nouvelle loi sera applicable un an après la publication des décrets.

Les obligations à la charge des patrons consisteront dans le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques et dans l'allocation à l'ouvrier blessé d'une indemnité journalière égale au demi-salaire.

Devant une telle responsabilité, les agriculteurs vont être obligés de faire ce qu'ont fait tous les industriels à la suite du vote de la loi de 1898, c'est-à-dire : assurer leur personnel contre les accidents. Déjà beaucoup de cultivateurs ont des polices d'assurances qui les couvrent généralement d'une façon incomplète. La nouvelle loi aura pour effet de les couvrir complètement s'ils ont soin de s'engager avec des Compagnies prenant à leur charge toutes les responsabilités des accidents du travail; mais il faut surtout bien faire attention que les contrats actuellement en vigueur seront résiliés de plein droit, même s'ils couvrent complètement les risques prévus par la loi de 1898.

C'est donc un délai de 15 à 18 mois que vont avoir les cultivateurs pour trouver des assureurs sérieux. Mais nous les mettons en garde dès maintenant contre toutes les insinuations, contre toutes les pressions que certains courtiers exerceront contre eux pour obtenir leur clientèle.

Nous le répétons : la nouvelle loi libère entièrement les assurés, quelles que soient les clauses des contrats signés. Seuls les contrats signés après la publication des décrets seront valables et il faut bien distinguer : 1° la date de publication des décrets qui doivent régler l'exécution de la loi et qui doivent être publiés dans les six mois de la promulgation de la loi, et 2° la date d'application de la loi qui surviendra un an après la publication des décrets.

Tous les contrats signés avant la date de publication des décrets seront résiliés du jour de l'application de la loi. Les contrats signés postérieurement à l'application des décrets seront valables. Il y a là une distinction assez subtile mais à laquelle il faut bien prendre garde et c'est pourquoi nous nous étendons longuement sur ce point.

A. D.

(Action Française du Dimanche)

## LES LABOURS PROFONDS

Parmi les moyens dont nous disposons pour accroître nos rendements il en est un à la portée de tous parce qu'il n'entraîne pas de grands frais, c'est l'approfondissement du sol par le labour.

Le labour est à la base du travail du sol, si bien qu'on a longtemps appelé les cultivateurs des laboureurs. Mais le labour, pour produire tous ses bons effets, ne doit pas être trop superficiel. En présence de la rareté et de la cherté de la main-d'œuvre on a aujourd'hui une tendance à simplifier les façons culturales et à se contenter de labours insuffisants. Il importe de réagir : toute négligence sous ce rapport irait à l'encontre des intérêts du cultivateur comme des intérêts du pays, elle arrêterait le développement de la production agricole, condition nécessaire de la prospérité générale.

Tous les modèles de charrues comportent un coutre placé à l'avant et qui fend le sol verticalement, un soc qui s'appuie sur le fond de la raie ainsi ouverte et un versoir qui retourne la bande de terre soulevée par le labour. Nous appelons labour profond celui où le soc s'appuie sur un fond distant de la surface d'au moins trente centimètres.

Il est clair qu'un pareil travail exige des attelages plus puissants que celui où l'on se contenterait de soulever une couche de terre épaisse seulement de quinze à vingt centimètres. Mais il présente de tels avantages qu'on ne doit pas hésiter à l'entreprendre. L'approfondissement du sol cultivé permet à la terre d'absorber et d'emmagasiner une plus grande quantité d'eau. Et cela est d'une importance capitale. Dans la préface de sa *Chimie agricole* M. Dehérain dit : « Arroser le sol de la France est la grande entreprise qui fera la gloire du XX<sup>e</sup> siècle et assurera la prospérité agricole, car l'eau est la première condition de la fertilité. »

L'approfondissement du sol permet aux racines de prendre un plus grand développement et, par suite, de nourrir des plantes plus vigoureuses et qui donneront une récolte plus abondante.

Est-ce à dire qu'il faut toujours et dans tous les cas exécuter des labours profonds? Ici, comme pour tout le reste, il faut tenir compte des différences, souvent très grandes, que présentent les terres. Les très bonnes terres, saines, bien travaillées depuis longtemps, peuvent être retournées de suite et sans inconvénient sur une profondeur de trente centimètres et même plus. Il en est autrement pour les terres de moins bonne qualité. Ces dernières ne devront être approfondies que progressivement, par exemple de deux centimètres à chaque labour, de telle sorte que la terre stérile du fond se mélange peu à peu à la terre arable.

Un bon moyen pour approfondir le sol progressivement est d'employer la fouilleuse. C'est un instrument muni de griffes puissantes, généralement trois, qui fouille le sous-sol sans le retourner. Au bout de quelques années la partie ainsi fouillée est pénétrée et améliorée par l'air et par les eaux pluviales, elle cesse d'être stérile, elle peut être retournée par la charrue et mélangée à la couche de terre végétale.

Ces griffes fouilleuses peuvent être adaptées sur la charrue brabant, au lieu et place d'un des versoirs. Après avoir tracé une raie l'attelage revient sur ses pas et fouille la portion de terrain qui vient d'être labourée.

J. DAVOST.

(Action Française du Dimanche)

## Les peaux de lapin

Les peaux de lapin valent la peine d'être tannées. Voici le principe des opérations pour tanner les peaux des petits mammifères, lapin, lièvre, chat, etc. La peau est mise à tremper pendant vingt-quatre heures dans l'eau froide; on l'étend ensuite sur une planche bombée ou sur un très gros bois rond écorcé et lisse et, avec un couteau dont le tranchant est émoussé, on enlève les fibres, la graisse et la chair qui peut adhérer à la peau.

Le tannage à l'alun, qui est le plus simple, consiste à tremper la peau pendant quarante-huit heures dans un bain tiède de 60 grammes d'alun et 25 grammes de gros sel de cuisine par litre d'eau. A la sortie du bain, la peau est tendue sur un cadre de bois et on la laisse sécher lentement à l'ombre, en l'étirant plusieurs fois dans tous les sens.

A la place de l'alun, on peut employer une décoction de sumac des corroyeurs qu'on trouve dans le commerce sous forme de poudre.

Le tannage des peaux à l'alun et au sel, dont nous donnons ci-dessus l'indication réussit bien, mais les peaux sèches ne sont pas souples; il en serait de même avec une autre méthode de tannage. L'assouplissement d'une peau tannée se fait de diverses façons suivant sa destination; après graissage et nettoyage, on étend la peau sur une table et on y verse, du côté chair, un peu de suif fondu, très chaud, qu'on fait pénétrer en frottant avec un tampon de laine; au lieu de la mise en suif, on emploie un mélange d'huile de poisson et de potasse (appelé dégras); d'autres fois, on frotte la peau sur un bois rond, le côté chair étant appuyé sur le bois, afin de briser les fibres au détriment de la résistance du cuir.

(Agriculture Pratique.)

## BUVONS DU VIN

M. le ministre de l'Agriculture a fait parvenir à MM. les directeurs départementaux des Services agricoles, l'instruction suivante relative à la consommation du vin en France :

La récolte du vin en France est, cette année, particulièrement considérable.

Contrairement à ce qui se produit parfois dans les années d'abondance, la qualité égale la quantité.

Il serait contraire à l'intérêt général du pays que l'effort admirable de nos viticulteurs ne les payât point de leurs peines.

Le vin est une boisson hygiénique de premier ordre. Il résulte même des expériences qui se poursuivent en ce moment, dans les laboratoires de l'Institut des recherches agronomiques du ministère de l'Agriculture qu'il contiendrait des vitamines nécessaires à l'existence humaine.

Non seulement il ne développe pas l'alcoolisme, mais il est démontré que ce dernier sévit surtout dans les pays où l'on fait un trop faible usage du vin et où l'on remplace les boissons hygiéniques par des liqueurs donnant une excitation plus violente.

Le ministre de l'Agriculture ne sort donc pas de son rôle et il donne un conseil conforme à l'hygiène, en recommandant aux consommateurs de profiter de la récolte abondante de cette année.

Rien de plus facile, dans les débits de boissons, dans les restaurants ou hôtels, que de substituer à la consommation de mixtures plus ou moins défavorables à la santé un verre de bon vin de France.

Ce verre de vin, adjuvant de l'activité et de la vie, doit devenir la consommation partout réclamée.

Le département de l'Agriculture étudie en ce moment la création d'une vignette de garantie, qui sera la preuve que le vin est bien d'origine française.

Il y aura là une mesure conforme tout à la fois à l'intérêt des consommateurs et à l'intérêt fiscal.

Dès maintenant, l'attention des consommateurs est appelée sur l'utilité de tirer parti, soit dans les approvisionnements, soit dans la consommation quotidienne, d'une récolte exceptionnellement favorable à tous égards.

Je vous recommande de donner à la présente note la publicité qu'elle comporte et de faire comprendre à tous qu'aider les viticulteurs, c'est défendre l'intérêt national.

Henry CHERON.

## LA JACHERE

La jachère est l'état d'une terre non ensemencée et soumise à des labours et à des façons culturales multiples.

Elle ne doit pas être confondue avec la friche, ou terre abandonnée, sans culture, couverte de gazon ou de mauvaises herbes.

La jachère augmente la puissance productrice de la terre. La friche la diminue.

Le sol ameublé emmagasine et retient longtemps la fraîcheur. Il subit mieux l'action de l'air, de l'eau, de la chaleur et des ferments, de sorte que les matières nutritives en réserve sont rendues plus assimilables. Enfin, la terre peut être débarrassée des mauvaises herbes qui l'infestent, chiendent, avoine à chapelets, etc., et c'est là un point capital.

Il est certain que la jachère bien conduite augmente la productivité de la terre en rendant utilisables les principes fertilisants, mais surtout en permettant, plus encore que les labours profonds, de retenir et d'accumuler dans le sous-sol de l'eau pour la récolte de l'année suivante. Il faut alors maintenir le sol meuble et empêcher toute végétation, les herbes évaporant plus que le sol nu. La jachère apparaît ainsi comme la condition essentielle et indispensable de la culture en terre sèche.

Dans les terres perméables de la Champagne et du Berry, les blés après jachère sont meilleurs que ceux après betterave fourragère. Ce n'est pas la betterave, en effet, qui améliore la terre, mais les labours profonds, les fortes fumures et les binages appliqués à cette culture. La betterave, en réalité, absorbe des principes fertilisants et surtout évapore des masses considérables d'eau pour arriver à former les 6.000 à 8.000 kilos de matière sèche qu'elle peut produire par hectare.

On comprend ainsi qu'une jachère bien nettoyée soit supérieure à une culture sarclée. Mais dans les terres riches, fraîches et propres, il reste encore, après la betterave, assez de ressources alimentaires pour le blé, de sorte qu'il est possible d'obtenir, en deux ans, deux récoltes importantes, betteraves et blé, au lieu de produits accessoires la première année (incarnat, minette, pacages) suivis d'une jachère qui prépare, pour la seconde année, la récolte de blé.

Pour cette préparation par jachère, l'expérience a du reste montré que, dans une large mesure, la multiplicité des labours, hersages, etc., était avantageusement payée par un supplément correspondant de la récolte.

Suivant les régions, la jachère prend le nom de lève, franc-guêret, sombre ou versaine.

En principe, la jachère est ainsi conduite : un premier labour, assez profond, retourne la terre en mai-juin. Par intervalles, dès que les herbes reparaissent, la herse, le rouleau, le cultivateur, le pulvérisateur, utilisés alternativement, nettoient la terre, forment un guêret plein et ameublissent la surface. Ceci est essentiel.

Après plusieurs semaines, pour permettre les actions atmosphériques à la surface, un deuxième labour est donné en système labour est effectué pour les semailles du premier ; les hersages sont ensuite repris, s'il y a lieu, pour enlever les racines de chiendent, et, plus tard, un troisième.

Les racines rassemblées à la herse, en tas ou en lignes, sont brûlées sur le champ nettoyé.

Si, après le premier labour, la terre ne peut pas être ameublie et nettoyée, il est préférable de la laisser en pacage et de la préparer comme une terre à trèfle, par un seul labour donné deux ou trois semaines avant les semailles. Le gazon est alors bien enfoui par une charrue munie de rasettes, puis le guêret est roulé, plombé, pour remettre la terre en liaison.

Les appareils de motoculture à essence ne sont pas plus économiques que les attelages pour l'exécution des labours et façons superficielles, mais ils diminuent la main-d'œuvre et permettent d'aller plus vite quand la terre est à point.

Dans le Tarn, dit M. Muff, l'Office agricole a pensé qu'après la herse canadienne, par trop rudimentaire, et le cultivateur sur roues, bien meilleur, mais encore insuffisant, il y avait intérêt à propager l'emploi d'un instrument permettant d'obtenir, au maximum, un bon travail superficiel.

Cet instrument est le pulvérisateur à disques, qui serait mieux appelé cultivateur à disques.

Autant que possible, sur la jachère destinée au blé, les sels de potasse sont répandus entre le premier et le deuxième labour, longtemps avant les semailles. Le fumier est enfoui au plus tard à l'avant-dernier labour : les graines qu'il apporte peuvent germer, le dernier labour les détruit, et le fumier, encore en décomposition, agit mieux sur les jeunes plantes. Le superphosphate et le sulfate d'ammoniaque sont enfouis par le dernier labour.

La jachère est surtout utile dans les terres fraîches, où les herbes adventives se développent en abondance. Elle est coûteuse, puisque, pendant un an, la terre ne produit pas de récolte, ou seulement des récoltes printanières accessoires. Aussi, a-t-elle été vivement combattue vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Mathieu de Dombasle, après l'avoir condamnée, reconnut son erreur : « Si c'était à recommencer, dit-il, je m'y prendrais différemment ; je mettrais la première année la moitié de mes terres en jachère, et l'année suivante l'autre moitié. Avec ce système, j'aurais été dix ans plus tôt maître de mon terrain et je me serais épargné bien des dépenses et bien des déceptions ».

Les cultures sarclées, comme celles de la betterave et du maïs-grains, peuvent rendre des services pour la destruction des herbes annuelles. Mais si la terre est infestée de chiendent et de plantes vivaces, ce serait une grave erreur de chercher à la nettoyer par une extension de plantes sarclées. Dans ce cas, il faut, de toute nécessité, commencer par une jachère fréquemment travaillée, hersée pendant l'été, pour faire rôtir par le soleil la terre retournée et les racines qu'elle contient.

## LES RÉCOLTES

### CÉRÉALES

Le temps pluvieux et doux semble céder la place au froid. Les terres sont suffisamment mouillées désormais ; et un mois de temps sec serait excellent pour la végétation qu'il retarderait utilement. Beaucoup de champs sont déjà envahis par les plantes parasites, mauvaises herbes de toutes espèces.

Il va être procédé, dans notre département, à des essais de destruction de ces plantes nuisibles par des pulvérisations d'acide sulfurique dilué, comme cela a déjà été pratiqué dans d'autres départements. Nous publions ci-dessus une note relative aux expériences poursuivies dans ce sens par M. Rabaté, inspecteur général de l'Agriculture. Nous en reparlerons dans notre prochain bulletin.

Les cours des blés sont partout très fermes. La minoterie locale payait ces derniers temps 80 fr. les 100 kilos gare départ. Il est probable qu'elle soit obligée de monter ses limites.

Dans toutes les régions autres que la Bretagne, les prix sont bien plus élevés et varient de 82 à 84 fr. suivant provenances et qualités.

L'élévation du prix de la livre anglaise augmente le prix de revient des blés étrangers et la demande en cargaisons flottantes est plus calme, bien que les offres en blés français soient plutôt assez restreintes.

Les avoines et les seigles sont fermes et recherchés. Les orges sont calmes.

Le blé noir, dont les existences en culture sont encore importantes, est peu demandé. Les prix se tiennent entre 58 et 60 francs les 100 kilos départ gares de Bretagne.

### VINS

Il y a toujours un petit courant de ventes, mais en affaires d'importance restreinte. Cependant la consommation paraît assez régulière, et sur une production déclarée de 1.707.000 hectolitres en Loire-Inférieure, la régie nous donne le chiffre de 326.694 hectolitres sortis des chais des producteurs pendant le trimestre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre, soit le 5<sup>e</sup> de cette récolte.

Les marchands en gros qui renouvellent (Voir la suite en 4<sup>e</sup> page.)

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations  
et à titre de renseignement  
Paris-La Villette, 18 janvier 1923.

### GRAINS ET FARINES

	1922	PRIX DES 100 KILOS
Froment .....	1922	80 à 82
Seigle .....	»	62 à 66
Avoine .....	»	62 à 66
Orge .....	»	60 à 62
Sarrasin .....	»	60 à 62
Son .....	»	41 à 43
Fèves .....	»	00 à 00
Farine .....	.....	104 à 106

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	130 » à 150 »
Paille, —	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	160 » à 180 »
Paille, —	90 » à 95 »

### VINS (prix nominaux)

Muscadet, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1922.....	200 »
Muscadet, 2 <sup>e</sup> choix, nu 1922.....	180 »
Gros-plant, 1 <sup>er</sup> choix, nu 1922....	100 »
Gros-plant, 2 <sup>e</sup> choix, nu 1922.....	90 »

### BESTIAUX

Nantes, le 15 janvier 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs .....	3.338	3.090	3.24	2.25	1.85
Vaches .....	1.669	1.554	3.12	2.15	1.75
Taureaux .....	385	385	2.80	2.05	1.8
Veaux .....	2.310	2.062	6.00	3.95	3.15
Moutons .....	13.224	12.746	5.40	4.50	3.50
Porcs .....	3.776	3.776	5.90	5.80	5.70

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Prts, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 76 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	223 »
Blanc 64 % d'huile.....	206 »
Bleu pâle.....	185 »

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité extra pure, blancs, 72 % d'huile :	
En barres.....	222 fr. le 100 kilos
En morceaux.....	224 »

### HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00

L'estagion de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes ou franco toutes gares.

## PRODUITS DIVERS pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Riz Saïgon importation n° 2... manque  
Brisures de riz 1 et 2..... manque  
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos) ..... 72 »  
Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 64 »  
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) 59 »  
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.  
Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque extra blanc... 87 »  
Arachides Rufisque blanc..... 82 »  
Arachides Rufisque courant..... manque  
En sacs de 75 et de 100 kilos, wagon Nantes en magasin par toutes quantités  
Arachides Coromandel, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos..... 72 50  
Coprah en pains ..... 64 »  
Palmistes, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos. 53 »  
Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes

Tourteau de maïs broyé..... 80 »  
Manioc en cossette..... manque  
Manioc en farine..... manque  
Farine grasse de maïs PRIMA..... 88 »

Granulé condensé pour volailles... 67 50  
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou

Poudre d'os alimentaire..... 57 »  
Farine d'os alimentaire..... 62 »  
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou  
Aliment mélassé P « Intensif »..... 45 »  
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos  
Son mélassé..... 60 00  
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Blé noir nu..... 65 »  
Orges de pays (logées)..... 69 »  
Seigle de Bretagne nu..... 67 »  
Les 100 kilos nus en sacs de 75 et de 80 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes

### AVIS. - DROITS D'OCTROI

Presque tous les produits ci-dessus sont grevés de droits d'octroi à l'intérieur de Nantes. Pour obtenir le bénéfice de leur remboursement à la sortie, il faut une expédition de 100 kilos minimum. Nous engageons donc nos adhérents qui nous demandent des tourteaux ou autres produits livrables en sacs de 50 ou 75 kilos, à nous les demander par 2 sacs au moins, autrement nous serons obligés de majorer les prix de vente, de ces droits d'octroi.

Annonces insérées sans aucune intervention du Syndicat

## VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières GIRAULT que nous devons nos plus belles Vignes. la sélection en est parfaite.

Eugène GIRAULT

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) « Téléph. Nos 3 et 0.25

Exposition N° Paris 1911 : 1<sup>er</sup> Prix, Médaille d'Or  
Hors Concours :- Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs

de Pèdes-Mères - Champs d'expériences

Authenticité et Sélection rigoureusement garanties

PRIX MODÉRÉS - COMMANDES & EXPÉDITIONS SOIGNÉES

La Maison accepterait Représentant sérieux

### CLINIQUE LE BOIS SAINT-LOUIS

Pont-du-Cens, NANTES (L.-Inf.)

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX,

DE L'ESTOMAC, DE LA NUTRITION

Consultations les lundi, mercredi, vendredi,

samedi, de 14 à 16 heures

RENSEIGNEMENTS PAR CORRESPONDANCE

## GUAINO

de Poissons Jodet-Angibaud

Engrais organiques

Résultats merveilleux pour la Vigne

43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes

Passer Commandes :

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

leurs caves, n'achètent pas de très grosses quantités, sachant bien qu'ils trouveront toujours, cette année, facilement à s'approvisionner, surtout en muscadet.

Les noahs et gros-plants attirent beaucoup plus les acheteurs, bien que leur degré soit peu élevé, mais ils offrent pour les coupages des avantages qui les font rechercher du commerce, seul acheteur sérieux cette année, la consommation préfère d'autres vins.

Nous maintenons les cours de notre précédent bulletin, tout en observant que les acheteurs les abordent difficilement.

## OFFRES ET DEMANDES

### OFFRES

1. — A vendre toute l'année : fumier de première qualité (étables et chevaux.)
2. — A vendre cheval alezan, demi-sang, 7 ans, taille 1 m. 55, très doux, se monte et s'attelle et habitué aux travaux agricoles. Prix à débattre.
3. — A vendre : 1° charrette fourragère état neuf, pour âne ou petit cheval, avec harnais agricoles ; 2° laitières verres ; 3° une barratte.
4. — A vendre à l'amiable, la ferme d'Hanelle, située commune de Gonnord (Maine-et-Loire), à proximité de l'important marché de bestiaux de Chemillé, contenance 33 hectares, bonnes terres. S'adresser à M<sup>r</sup> Robin, notaire à Chemillé (Maine-et-Loire).
5. — A vendre topinambours.
6. — A vendre : 1° Coqs et poules du printemps 1922, purs races gâtinaises Rhodes, Islands, Brackels argentés ; 2° Canards coureurs indiens 1922.
7. — A vendre œufs à couvrir de Faverolles, Orpingtons noirs. — Pintades blanches, dindons blancs, oies de Toulouse.
8. — A vendre bon cheval 6 ans, taille 1 m. 60, habitué à tous travaux agricoles y compris la vigne.
9. — A vendre sur place, poêle à bois en faïence blanche d'Alsace, forme ronde, hauteur 1 m., diamètre 0 m. 60.
10. — A vendre chien Corniaud, 2 ans, bon de garde. Chasserait au besoin. Prix très avantageux.
11. — A vendre : Pommes de terre pour semences « la Productrice du Nord », peau et chair jaune, grand rendement, conservation parfaite. Réfractaire aux maladies.
12. — A vendre à l'état neuf : Couveuse et éleveuse Saint-Michel, de Gougeon de Langeais.
13. — Propriétaires viticulteurs désireux d'avoir des plants de vignes greffés, avec la faculté d'envoyer leurs greffons et de visiter la pépinière, sélection parfaite, garanties sérieuses. S'adresser à M. Armand Emeriau, viticulteur au Pallet.
14. — A vendre deux vaches 4 et 6 ans, l'une vèlera le 15 février, l'autre en frais lait.

### DEMANDES

1. — Célibataire, 38 ans, connaissant à fond agriculture, viticulture, élevage, comptabilité, demande place régisseur. Excellentes références.
2. — On demande pour Châteaubriant un ménage : Le mari pour toutes cultures, la femme basse-cour, cuisine ou service intérieur.
3. — Ménage libre de suite demande place : Le mari, jardinier, garde, la femme à la basse-cour.
4. — Ménage 4 enfants, aîné 14 ans, demande place : Le mari, jardinier, toutes cultures, la femme à la basse-cour.
5. — On demande pour château de Maine-et-Loire, aide-jardinier de 17 à 20 ans, bien élevé, travailleur, bons gages.
6. — Ménage 51 et 45 ans, 2 filles 20 et 22 ans, 1 fils 17 ans, demande place. — Toutes cultures, basse-cour, bétail.
7. — On demande un ménage pour exploiter une ferme de 16 hectares composée surtout de prairies et située sur une île de la Loire.
8. — On demande un ménage pour Nort-

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

### VIGNES

#### J. FOULONNEAU VITICULTEUR

à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire)  
Hybrides de Gaillard, Couderc, Seibel  
Castel, Bertille Seyve, Chevallier, Oberlin, etc  
Noah, Othello, Terras, Auxerrois, etc.  
Plants greffés — Boutures greffables  
Authenticité garantie — Prix réduits  
Références dans toute la Loire-Inférieure

Poteaux en pierre  
pour Vignes sur fil de fer, franco gare

#### Élévateurs d'Eau Chaîne Hélice

BESSONNET-FAVRE - Châtelleraut  
Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.  
Toutes profondeurs  
Remplace avantageusement les pompes  
PORTZAMPARCO & RENEAUME  
1, Rue d'Alger, NANTES — Tél. 23.53

#### CORDERIE - FICELLERIE

Toiles - Sacs - Bâches

#### H. Bigeard

18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits  
Longes, Guides, Câbles  
Câbles métallique, Tuyaux toile, Lieuses

#### Sellerie - Bourrellerie

#### DUPERTUIS

Successeur de DAULÉE

82, Rue Saint-Clément - NANTES — Téléph. 2.84

ARTICLES DE LUXE ET DE COURSES

**TAUPANOSE** DÉTRUIT RADICALEMENT **TAUPES**

LA TAUPANOSE offre le moyen le plus simple, le plus efficace, le plus économique de détruire les TAUPES. Seul produit assurant une destruction rapide et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Emploi très facile, sans danger et à la portée de tout le monde (NOTICE FRANCO).  
Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 1500 taupes. — L'essai coûte 50 centimes par mandat.  
MILLET, pharmacien de 1<sup>er</sup> d., RAMBOUILLET (S.-M.)

#### VIGNES D'ÉTUDES POILANE

Viticulteur

à MONTREVAULT

Racines et Boutures des meilleures variétés d'Hybrides blancs et rouges  
20 Nos divers de Seibel (5.409-4.986, etc.),  
Nos divers de Baco, Couderc, Malègue,  
Castel, Gaillard, Bertille, Seyve. —  
Authenticité garantie.  
DEMANDER PRIX

sur-Erdre, culture et basse-cour. Poste de confiance.

9. — On demande pour les environs de Nantes, 1 célibataire à toutes mains.

10. — On demande personne sérieuse pour petite basse-cour et service intérieur à la campagne.

### Chaux pour l'Agriculture

#### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 60 »  
Chaux menue, ou cendre de chaux ..... 25 »  
Chaux agricole, mélangée..... 56 »  
Les 1.000 kilos sur wagon départ  
Poids de l'hectolitre de grosse chaux,  
92 à 95 kilos.  
Pureté : 90 o/o de chaux pure.

#### Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares  
grands réseaux, Sud de la Loire.  
55 fr. le mètre cube franco toutes gares  
grands réseaux, Nord de la Loire.  
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : Th. FIGREE.

Tout le monde Peintre avec

# la Peinture Bourey

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE  
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES  
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :  
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Maillard

#### JARDINIERS ! AGRICULTEURS !

Assurez-vous contre la Grêle

Un Cyclone de Grêle qui dure un instant  
peut anéantir Serres et Châssis, Fruits et  
Récoltes.

Assurez-vous contre la Grêle

à la  
C<sup>o</sup> d'Assurances Générales  
CONTRE LES ACCIDENTS

L. Feildel & N. Devorsine

1, Rue Affre - NANTES

#### VITICULTEURS

Demandez la nouvelle brochure de 160 pages

"LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS"

Adressez GRATUITEMENT sur demande

Elle vous indiquera quelles sont les  
meilleures variétés ayant une bonne résis-  
tance aux maladies cryptogamiques,  
une bonne fructification et produisant  
un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE, "LE LION D'OR", NANTES

Monopole de l'hybride Boiszien

Plants greffés — Producteurs directs

Boutures greffables

GROS - Authenticité garantie - DETAIL

Prix courants adressés franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

#### COFFRES-FORTS BAUCARÉ

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES

Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes  
de Coffres-Forts

#### VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT - ECHANGE - RÉPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

#### La Bicyclette LACSAP SUR PNEUS RUSSEL

est la Marque des Champions  
Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

#### PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX —> BAISSÉ DE PRIX

#### Machines Agricoles et Industrielles

Maison fondée en 1833

#### LOTZ FILS DE L'AINÉ

Rue Canclaux - NANTES

Ses Locomobiles

Ses Batteuses

Ses Egrenieuses

Dépositaires des Etablissm. DOUGE,

de Besançon

MOTEURS « DOLO »

A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

L. PIOGÉ  
F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>

1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES

Constructeur